



## Dette après clôture définitive d'une société

Par **Mary LEFLOC**, le **10/07/2018** à **10:47**

La société X a été dissoute le 30/09/2017 (clôture des comptes).

J'étais associé (2 parts) et depuis, je suis le liquidateur. Les comptes sont restés bloqués chez le comptable (cause: dette restante).

Avec le consentement des Impôts et du greffe, les comptes ont été déposés à 0€ bénéfice et 0€ déficit.

Fin Juin 2018, le comptable me (moi, liquidateur) réclame 4000€ environ, par lettre Recommandée (non récupérée) et aujourd'hui, par courrier simple, à l'adresse de la société (chez mon ancien associé et gérant).

Le compte bancaire est fermé, la société est donc clôturée définitivement (cela s'est fait courant avril 18 mais je le rappelle, avec la clôture des comptes le 30/09/2017).

Nous ne pouvons pas payer cette dette, faute de fonds. Que puis-je répondre au comptable pour arrêter leur 'procédure' de recouvrement? L'ancien gérant est très âgé et a peu de ressources. Merci pour votre réponse pertinente, je l'espère.